

# Conseiller en Prévention - Niveau III (Connaissance de base)

## // #1383

 42 h     840,00 €

### Public

- Conseillers en Prévention.
- Dirigeants des entreprises qui assument eux-mêmes la fonction de Conseillers en Prévention.
- Cadres, personnel de maîtrise, ainsi que tous les membres de la ligne hiérarchique de l'entreprise ou des services publics

Chaque employeur est tenu d'établir un service interne pour la prévention et la protection au travail. Il y a donc une activité centrale qui doit toujours être exercée au sein de l'entreprise et pour laquelle une personne doit être présente dans l'entreprise. Dans la règle, il s'agit d'un **travailleur** qui remplit la fonction de conseiller en prévention. Dans les entreprises de moins de 20 travailleurs, l'**employeur** peut être lui-même le conseiller en prévention.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur la formation exigée dans les services internes pour la prévention et la protection au travail, vous trouverez les infos sur le site <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=571>

### Prérequis

Il n'y a pas de conditions particulières d'admission pour cette formation.

### Objectifs

La réglementation belge impose à chaque entreprise ainsi que les services publics de désigner un Conseiller en Prévention.

Cette formation de base permet de disposer d'une connaissance suffisante de la législation et avoir les connaissances techniques et scientifiques nécessaires à l'exercice de son activité de Conseiller en Prévention Niveau III.

Elle constitue une excellente préparation voire une porte d'accès pour les Conseillers en Prévention qui souhaiteraient acquérir le Certificat de Formation Complémentaire de Niveau II.

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 1383 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèques formation \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/bc62831e-5af2-4b78-94ad-1a2ec46b5e2c\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/bc62831e-5af2-4b78-94ad-1a2ec46b5e2c) Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

- Introduction (1 heure)
- Législation sur le Code du Bien-être (2 heures)
- Les accidents de travail (4 heures)
- Atelier pratique (3 heures)
- Structures (SIPP, CPPT, DS) et responsabilités (4 heures)
- Les EPC et EPI (3 heures)
- Sécurité (chimie et machines) (3 heures)
- Le SEPP (4 heures)
- Le SDGR et le Contrôle du Bien-être (3 heures)

- Les aspects psychosociaux (3 heures)
- Ergonomie (TMS, température, bruit...) (4heures)
- Sécurité Incendie - Explosions - Electricité (4 heures)
- Missions annuelles et pictogrammes (2 heures)
- Examens écrits et remise des certificats (2 heures)

## Informations pratiques

### > Droit d'inscription

840,00 €

✔ Cette formation est agréée "chèques formation".

### > Horaires

#### 📍 Verviers

> Du 29 septembre 2026 au 17 novembre 2026  
De 8h30 à 17h15

> Du 6 novembre 2026 au 11 décembre 2026  
De 8h30 à 17h15

#### 📍 Villers-Le-Bouillet

> Du 28 septembre 2026 au 16 novembre 2026  
De 9h à 17h15

> Du 4 novembre 2026 au 16 décembre 2026  
De 9h à 17h15

#### 📍 Liège

> Du 10 septembre 2026 au 15 octobre 2026  
Journée

> Du 10 novembre 2026 au 15 décembre 2026  
De 8h30 à 17h15

### > Certificat - Attestation

En cas de réussite, le participant qui aura réussi le test de fin de formation, reçoit un certificat reprenant les différentes matières exposées

Il est obligatoire d'être présent à la totalité de cette formation pour le recevoir.

La réussite de cette formation n'est pas nécessaire pour l'inscription à la formation de Niveau II.

--> La participation aux 6 journées est **OBLIGATOIRE** pour l'obtention du certificat. **Aucun report ne sera autorisé sauf accord exceptionnel avec le centre de formation.**

### > Reconnaissance

La formation et le certificat sont reconnus pas le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et sont conformes à l'AR du 17 mai 2007 relatif à la formation des conseillers en prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail

### > Examens

L'évaluation est constituée d'un travail écrit à préparer à domicile et d'un questionnaire de type QCM qui balaye l'ensemble de la matière.

## Conseiller en Prévention - Niveau III (Connaissance de base) // #1383 - Les mardis 29 septembre, 6-13 octobre, 03-10 et 17 novembre 2026, Verviers

### Organisation

Un certificat de réussite sera remis à chaque participant qui aura satisfait au test d'évaluation et qui aura été présent aux 42 heures de formation. La présence à l'ensemble des heures de cours est obligatoire.

Outre les supports de cours numériques, le prix comprend un accueil boissons et un sandwich

### Renseignements

Tél.: 087/32.54.55

€ 840,00 € ou 42 Chèques-Formation



#### Dates de formation

Les mardis 29 septembre, 6-13 octobre, 03-10 et 17 novembre 2026

#### Horaire

De 8h30 à 17h15



#### Site de Verviers

Rue de Limbourg, 37  
4800 Verviers  
Belgique

[inscription-verviers@centreifapme.be](mailto:inscription-verviers@centreifapme.be)

[087/32.54.55](tel:087325455)

#### Formateur

Les cours sont animés par des formateurs de terrain experts dans leur domaine. La formation est constituée d'aspects théoriques mais également basée sur des exemples et des interactions.